

d'en renier la paternité ; mais les renseignements recueillis dans le sud par nos officiers des affaires indigènes ne permirent pas de douter qu'elle n'eût été écrite ; elle ne fut d'ailleurs que la préface des intrigues que les agents du Maghzen ne cessèrent plus d'ourdir dans les oasis. A partir de 1886, il ne se passa guère d'année sans échange clandestin de lettres ou de députations entre les notables des ksour et la cour chérifienne ; par crainte des chrétiens, toujours menaçants quoique toujours inactifs, les habitants des oasis se tournaient, sans répugnance, vers un maître d'autant moins redoutable qu'il était plus lointain et plus impuissant.

La convention du 5 août 1890 avec l'Angleterre, qui nous attribuait, comme notre part d'Afrique, le Sahara jusqu'à la fameuse ligne Say-Barroua, et qui nous assurait la possibilité théorique de réunir nos possessions du Niger avec l'Algérie, était un nouveau motif pour organiser sans délai la police du désert. A partir de 1890, nous entrons dans une nouvelle période, que l'on pourrait appeler celle des vellétés. Chaque année presque, des projets de campagne au Touât sont préparés, des colonnes organisées, mais l'ordre de départ n'arrive jamais. La crainte, peut-être fondée, de faire naître des complications au Maroc et d'y favoriser les menées de l'Angleterre, arrêtaient le gouvernement français, malgré les provocations les plus préméditées et les plus flagrantes, chaque fois qu'il parut disposé à frapper.

Pendant l'automne de 1890, sur l'invitation de M. de Freycinet, président du conseil et ministre